

LA LETTRE ÉCO

The cover of the journal 'STRATÉGIES & ÉTUDES ÉCONOMIQUES' is shown. It features a black and white photograph of a rocky coastline with a lighthouse on a prominent island. A red horizontal band across the middle contains the title in white text. A vertical dotted line runs down the center of the cover.

STRATÉGIES & ÉTUDES ÉCONOMIQUES

LE COIN DES ÉPARGNANTS

- Le tableau économique et financier
- Super Mario est de retour
- La menace catalane

C'EST DÉJÀ HIER

- La croissance américaine, plus forte que les ouragans
- La BCE ou l'art de l'atterrissage en douceur
- Finances publiques, le bilan 2016
- Petite déprime automnale des ménages français
- Une note positive pour l'emploi en France
- Le Royaume-Uni fait de la résistance

LE COIN DE LA CONJONCTURE

- Les taux bas seraient-ils les ennemis de la productivité ?
- Europe, les douze Travaux d'Hercule

LE COIN DES TENDANCES

- La fin du cash ne rime pas avec la fin des fraudes

LE COIN DU GRAPHIQUE

- Qui vit en couple ?

LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

LE COIN DES STATISTIQUES

LE COIN DES ÉPARGNANTS

LE TABLEAU ECONOMIQUE ET FINANCIER

	Résultats 27 oct. 2017	Évolution sur 5 jours	Résultats 31 déc. 2016
CAC 40	5 494,13	+2,27 %	4 862,31
Dow Jones	23 434,19	+0,45 %	19 762,60
Nasdaq	6 701,26	+1,09 %	5 383,12
Dax Allemand	13 217,54	+1,74 %	11 481,06
Footsie	7 505,03	-0,24 %	7 142,83
Euro Stoxx 50	3 652,23	+1,31 %	3 290,52
Nikkei 225	22 008,45	+2,57 %	19 114,37
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	0,797 %	-0,068 pt	0,687 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	0,387 %	-0,068pt	0,208 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	2,428 %	+0,045pt	2,454 %
Cours de l'euro / dollars (18 heures)	1,1580	-1,69 %	1,0540
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 270,450	-0,77 %	1 154,570
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	60,205	+4,05 %	56,620

Super Mario est de retour

Les bourses d'Europe continentale ont apprécié la déclaration du Président de la BCE, Mario Draghi (voir infra), au point d'enregistrer leur plus forte hausse hebdomadaire depuis le mois de juillet. Cette progression fait suite à plusieurs semaines de léthargie. La promesse d'une sortie lente des politiques monétaires non conventionnelles a rassuré les investisseurs au moment même où les premiers résultats macroéconomiques du 3e trimestre sont publiés et sont plutôt bons.

La menace catalane

En Europe, seul l'Ibex 35 madrilène a cédé du terrain cette semaine, en raison des événements en Catalogne. Les investisseurs commencent à prendre en compte le risque espagnol. Ainsi l'indice Stoxx 600 des banques européennes a réagi

négativement au moment de la proclamation d'indépendance. Par ailleurs, les rendements de l'emprunt espagnol à 10 ans ont augmenté. Compte tenu du poids économique de la Catalogne, un pourrissement de la situation aurait obligatoirement de lourdes conséquences pour l'Espagne qui se remet à peine de la récession des années 2012/2013.

C'EST DÉJÀ HIER

La croissance américaine, plus forte que les ouragans

Malgré les ouragans, la croissance de l'économie américaine s'est élevée à 3 % en rythme annuel au cours du 3^e trimestre, selon les données, en première estimation, publiées vendredi par le département du Commerce.

Les économistes interrogés par Reuters prévoient une progression du Produit Intérieur Brut (PIB) des Etats-Unis de 2,5 % sur juillet-septembre après les 3,1 % annualisés du deuxième trimestre.

La hausse des stocks et la contraction du déficit commercial ont permis de compenser la moindre progression des dépenses de consommation des ménages, dépenses certainement freinées dans le Sud par les tempêtes. Le département du Commerce a néanmoins souligné qu'il lui était impossible d'évaluer les effets du passage des ouragans Harvey et Irma sur les chiffres trimestriels du PIB américain.

Hors constitution des stocks, la croissance de l'économie américaine a été de 2,3 % en rythme annualisé sur la période de juillet à septembre contre 2,9 % sur les trois mois précédents.

L'annonce du taux de croissance a favorisé l'appréciation du dollar vis-à-vis des autres monnaies. Il a atteint son plus haut niveau depuis le 20 juillet. Sur le marché obligataire, le rendement des Treasuries à 10 ans a brièvement atteint un pic à 2,47 %, avant de revenir autour de 2,455 %. Cette augmentation est liée au fait que les investisseurs privilégient les actions et qu'ils anticipent le futur relèvement des taux de la Banque centrale qui devrait intervenir à l'occasion de sa réunion du 1^{er} novembre prochain.

La BCE ou l'art de l'atterrissage en douceur

Comme convenu, le Président de la Banque Centrale Européenne (BCE) a annoncé, jeudi 26 octobre, le passage du montant des achats d'actifs de 60 à 30 milliards d'euros à compter du mois de janvier 2018 et cela pour une période de neuf mois. Néanmoins, la BCE pourrait proroger ses achats après le mois de septembre prochain si l'inflation reste inférieure à 2 %, Mario Draghi a signifié que le montant des rachats pourrait être augmenté en cas de besoin. Il a également mentionné que les plus-values issues du portefeuille obligataire seraient réinvesties, ce qui signifie que le bilan de la banque centrale continuera à s'accroître dans les prochains mois. Pour la hausse des taux directeurs, Mario Draghi a précisé qu'elle ne pourrait intervenir que bien longtemps après la fin des achats. De ce fait, aucune hausse n'est attendue au cours de l'année 2018.

Les déclarations du Président de la BCE avaient été très largement anticipées. Elles ont été plutôt bien perçues par les investisseurs. La sortie de la politique monétaire non

conventionnelle sera donc lente et sans à-coups. Les investisseurs sont rassurés par l'engagement pris par la BCE de relever le montant des achats en cas de problème. Cette sortie en douceur de la politique non conventionnelle de la BCE a profondément modifié le marché obligataire européen. La Banque centrale est devenue un acteur central en raison des volumes achetés. Ainsi, elle est devenue le premier acquéreur de titres obligataires français et détient désormais de 10 à 15 % du stock de la dette de l'Etat. Ses achats mensuels représentent près de 50 % des émissions réalisés par l'Agence France Trésor. Ses achats massifs pèsent sur les taux. En 2016, l'Etat français s'est endetté, en moyenne, à 0,37 %. Sur les emprunts de court terme, le taux a même été négatif, en moyenne - 0,48 %. Afin d'étaler et de profiter au mieux de la baisse des taux, l'Etat français a accru la maturité de sa dette. Entre 2014 et 2017, la maturité moyenne des obligations émises est ainsi passée de 8,9 ans à 13 ans. La contrepartie a été une diminution du stock de titres courts. La dette est ainsi devenue moins sensible aux mouvements de marché sur le court terme.

La chute des taux a également conduit certains investisseurs à se détourner des titres français ou allemands. La fin programmée des achats d'actifs par la BCE obligera donc l'Agence France Trésor à retisser les liens avec les anciens acheteurs. Cette capacité à les mobiliser sera d'autant plus importante qu'en 2018, la France émettra, pour 195 milliards d'euros de titre, nets de rachats, ce qui constituera un record.

Finances publiques, le bilan 2016

Si les pays de la zone euro ont réussi à réduire de manière drastique leur déficit public au cours de ces cinq dernières années, le chemin du désendettement sera, par définition, plus lent compte tenu de l'ampleur des stocks.

En 2016, le ratio du déficit public par rapport au PIB a, selon l'institut statistique européen Eurostat, baissé pour la zone euro passant de 2,1 % en 2015 à 1,5 % en 2016. Pour l'ensemble de l'Union européenne, le déficit public était de 1,7 % en 2016 contre 2,4 % en 2015.

Le reflux de la dette publique est plus lent. Le ratio de la dette publique par rapport au PIB a reculé dans la zone euro (88,9 % fin 2016 contre 89,9 % fin 2015). Pour l'Union européenne, les ratios respectifs sont 83,2 et 84,5%.

Neuf pays en excédent budgétaire, deux pays à l'équilibre et trois pays en déficit excessif

Neuf pays de l'Union européenne ont dégagé, en 2018, un solde budgétaire positif. Il s'agit du Luxembourg (+1,6 % du PIB), Malte ainsi que la Suède (+1,1 % chacun), l'Allemagne (+0,8 %), la République tchèque (+0,7 %), la Grèce et Chypre (+0,5 % chacun), les Pays-Bas (+0,4 %) et la Lituanie (+0,3 %). La Bulgarie et la Lettonie ont enregistré un solde budgétaire à l'équilibre.

Quatre pays ont des déficits publics proches de zéro : Estonie (-0,3 %), Danemark (-0,6 %), Irlande (-0,7 %), Croatie (-0,9 %).

Trois États membres ont affiché un déficit supérieur ou égal à 3 % du PIB: l'Espagne (-4,5 %), la France (-3,4 %) ainsi que la Roumanie (-3,0 %).

Seize pays européens ne respectent pas le traité de Maastricht en matière de dette publique

À la fin de l'année 2016, les plus faibles dettes publiques par rapport au PIB ont été relevées en Estonie (9,4 %), au Luxembourg (20,8 %), en Bulgarie (29,0 %) et en République tchèque (36,8 %).

Seize États membres ont affiché un ratio de dette publique supérieur à 60 % du PIB, les plus élevés ayant été enregistrés en Grèce (180,8%), en Italie (132,0%), au Portugal (130,1 %), à Chypre (107,1 %) et en Belgique (105,7 %). La France se situe au 7^e rang avec une dette publique de 96,5 % du PIB.

La France, championne d'Europe de la dépense publique

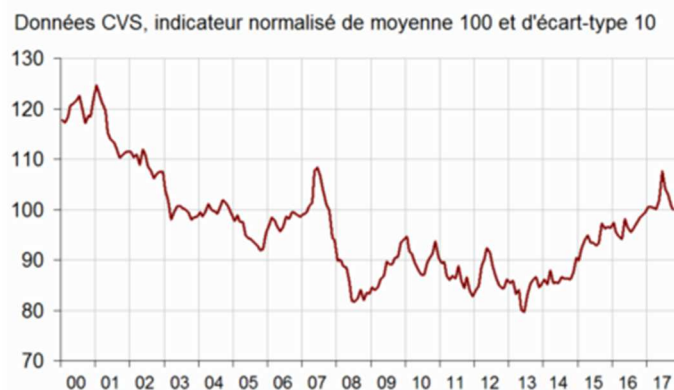
La France détient le record pour les dépenses à 56,4 % du PIB et devance la Finlande (55,8 %), le Danemark (53,5 %) et la Belgique (53,2 %). Le niveau de dépenses publiques est de 44,2 % en Allemagne.

Si la bataille des déficits au sein de l'Union est presque gagnée, il reste à remporter celle des dettes publiques. Le retour d'une croissance entre 2 et 3 % et d'une inflation autour de 2 % réduiraient, année après année, le poids de l'endettement par rapport au PIB. La question de la résorption des dettes souveraines dépendra également de l'évolution des taux. Une hausse d'un point du taux de l'Obligation Assimilable du Trésor français représente un surcoût de 10 milliards d'euros en trois ans.

Petite déprime automnale des ménages français

Pour le 4^e mois consécutif, le moral économique des ménages français est en recul. Au mois d'octobre, l'indicateur calculé par l'INSEE diminue d'un point et revient à 100, c'est à dire à sa moyenne de longue période. Il était au-dessus de ce niveau depuis le mois de mai dernier. La fin de la période électorale, l'annonce des premières mesures et la rentrée pèsent sur le niveau de confiance des Français.

Indicateur synthétique de confiance des ménages (Insee)



Toujours selon l'INSEE, en octobre, les ménages sont nettement moins optimistes sur leur situation financière future. Le solde correspondant perd 3 points, comme en septembre, et est inférieur à sa moyenne de longue période. Les mesures fiscales et l'annonce de la diminution des Aides Personnalisées au Logement expliquent en partie cette évolution.

Par ricochet, la proportion de ménages estimant qu'il est opportun de faire des achats importants diminue en octobre (-3 points). Le solde correspondant se maintient néanmoins au-dessus de sa moyenne de long terme.

Avec le sentiment de baisse à venir des revenus, les ménages considèrent que leur capacité d'épargne future est en baisse, -5 points en octobre après -2 points en septembre. Le solde correspondant retrouve ainsi son niveau de long terme. La part de ménages estimant qu'il est opportun d'épargner baisse fortement en octobre : le solde correspondant perd 8 points, après -3 en septembre, et s'établit à un niveau très inférieur à sa moyenne de longue période.

En octobre, l'opinion des ménages sur le niveau de vie passé en France s'améliore légèrement : le solde correspondant gagne 2 points et demeure au-dessus de sa moyenne de long terme. Le solde d'opinion des ménages sur le niveau de vie futur en France se stabilise en octobre (-1 point) après trois mois consécutifs de baisse. Il demeure légèrement au-dessus de sa moyenne de long terme.

Les craintes des ménages en matière d'évolution du chômage sont presque inchangées en octobre : le solde correspondant recule de 1 point, après une hausse de 12 points en septembre. Il se maintient très au-dessous de sa moyenne de longue période.

En octobre, les ménages sont plus nombreux qu'en septembre à estimer que les prix augmenteront au cours des douze prochains mois : le solde correspondant augmente de 9 points et s'écarte encore davantage de sa moyenne de longue période.

Les ménages sont également plus nombreux qu'en septembre à estimer que les prix ont augmenté au cours des douze derniers mois. Le solde correspondant augmente de 3 points ; il demeure cependant très en deçà de sa moyenne de long terme. Si les prix ont augmenté en fin d'année 2016 et au début de l'année 2017, le taux d'inflation s'est depuis replié à 1 %.

La rentrée semble donc pénible aux Français après un été plutôt radieux. Ce changement d'état d'esprit est assez classique après une séquence électorale intensive. Les mauvais chiffres du chômage durant l'été ont un peu brouillé le message sur la reprise économique. Le débat sur la CSG, sur l'ISF et sur la flat tax peuvent peser sur le moral des Français toujours très épris d'égalité.

Une note positive pour l'emploi en France

Après un été décevant, le nombre de demandeurs d'emploi est en recul au mois de septembre. Ainsi celui des demandeurs inscrits en catégorie A est en baisse de 1,8 % (- 64 800) sur un mois pour la France métropolitaine. Le nombre d'inscrits dans cette catégorie s'élève désormais à 3 475 600. La diminution est de 0,2 % sur un trimestre et de 0,5 % sur un an.

En retenant les catégories A, B et C, 5 615 900 personnes étaient, fin septembre, inscrites à Pôle Emploi en recul de 0,5 % sur un mois. Ce taux augmente sur trois mois de 1,0 % et progresse de 2,6 % sur un an.

En France (y compris Drom), le nombre de demandeurs d'emploi s'élevait à 3 734 100 pour la catégorie A. Il diminue de 1,7 % sur un mois, de 0,1 % sur un mois et de 0,4 %

sur un an. Pour les catégories A, B, C, ce nombre s'établit à 5 922 000. Sur un mois, il baisse de 0,5 %. En revanche, il progresse de 1 % sur trois mois et de 2,5 % sur un an.

La baisse des inscrits est sensible pour les jeunes de moins de 25 ans (-5,3 % en catégorie A pour le mois de septembre). Sur trois mois, elle atteint -2,2 % quand le chômage des plus de 50 ans s'aggrave légèrement (+0,7 %). Sur un an, l'écart est encore plus net avec une baisse de -5,5 % pour les premiers et une hausse de +3 % pour les seconds. Les créations d'emploi, en particulier dans le secteur du digital, de la logistique et de la distribution, ont concerné, en premier lieu, les jeunes qui bénéficient également d'un nombre important de contrats aidés même si ces derniers sont en baisse.

En revanche, la durée du chômage continue à augmenter. Ainsi, en France métropolitaine, sur trois mois, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C, depuis un an ou plus, a progressé de 1,8 % (+0,1 % sur un mois et +2,9 % sur un an). L'ancienneté moyenne des demandeurs d'emploi en catégories A, B, C est de 590 jours en septembre 2017 (+7 jours par rapport à juin).

Le marché de l'emploi se fluidifie légèrement avec une réduction de la durée moyenne d'inscription pour les demandeurs d'emploi sortant des statistiques. Elle est de 289 jours (-9 jours par rapport à juin). Sur un an, les reprises d'activité augmentent quand les entrées de stages diminuent d'un tiers.

Les entrées à Pôle Emploi sont liées à 20 % à des fins de contrats à durée déterminée et à 17 % à des retours sur le marché du travail. La reprise économique incite un certain nombre de personnes d'âge actif qui avait abandonné l'idée d'obtenir un emploi à s'inscrire à Pôle Emploi.

Les résultats du mois de septembre sont plus conformes à la croissance de ces derniers mois. La croissance proche de 2 % attendue pour 2017 devrait induire des créations d'emploi dans les prochains mois. Par ailleurs, la mutation économique en cours qui se traduit par un recours plus important aux CDD et à l'intérim conduit à une plus grande saisonnalité de l'emploi. Avec les vacances, les employeurs mettent fin aux contrats à durée déterminée et aux missions en intérim avant de recourir à nouveau à la rentrée.

Le Royaume-Uni fait de la résistance

Les résultats de la croissance au cours du premier semestre 2017 avaient montré qu'un affaiblissement était à l'œuvre. Son origine avait été imputée au Brexit. La croissance avait atteint au 1^{er} semestre son plus mauvais niveau depuis 2012. Or, à la surprise générale, l'économie britannique a accéléré au troisième trimestre.

Le PIB britannique a ainsi augmenté de 0,4 % sur la période juillet-septembre après une croissance de 0,3 % au deuxième trimestre, selon l'Office national de la statistique (ONS). En rythme annuel, la croissance reste inchangée à 1,5 %. Si les services et le secteur manufacturier ont contribué à la croissance, celui de la construction s'est en revanche contracté de 0,7 % sur la même période, soit son plus fort repli depuis le troisième trimestre 2012. Pour le seul mois d'août, le secteur des services a progressé de 0,2 %, compensant une légère baisse en juillet.

Ce taux de croissance devrait conduire la Banque d'Angleterre (la BoE) à relever, pour la première fois depuis 10 ans, ses taux directeurs à l'occasion de sa réunion de la semaine prochaine. Selon une enquête Reuters publiée mardi, elle devrait passer son taux d'intervention de 0,25 % à 0,5 %, le 2 novembre, en raison des craintes que les pressions inflationnistes ne freinent le développement de l'activité économique.

La première estimation de la croissance, en grande partie fondée sur des données estimées, ne fournit pas d'indications sur l'évolution des différentes composantes du PIB.

LE COIN DE LA CONJONCTURE

Les taux bas seraient-ils les ennemis de la productivité ?

Depuis une vingtaine d'années, en Europe, les gains de productivité s'estompent tout comme, mais de manière plus récente, aux Etats-Unis et au sein des pays émergents. Cette baisse conduit à celle de la croissance potentielle. Pour certains, elle explique également la diminution des taux d'intérêt réels dans les pays de l'OCDE.

Le taux d'intérêt est censé évoluer en fonction de la productivité générale des facteurs de production tout en intégrant une prime de risque. Il est directement lié au progrès technique. Une baisse est synonyme d'un espoir de gains inférieurs. Mais, en contrepartie, elle réduit le coût de l'endettement et, par ricochet, facilite l'investissement, ce qui devrait concourir à un rebond de la productivité dans un second temps. Ce scénario sous-tend en partie les politiques monétaires que les banques centrales ont mises en œuvre ces dernières années.

Pour d'autres experts, cette causalité est loin d'être évidente. En effet, la baisse des taux serait avant tout la conséquence d'un excès d'épargne, d'une aversion accrue aux risques et des politiques des banques centrales. Cette diminution provoquerait, certes, une augmentation des investissements dont, cependant, une partie serait inefficace. Elle permettrait le maintien d'entreprises en activité peu performantes et en difficulté. En ralentissant la mutation de l'économie, les faibles taux d'intérêt pèseraient, de ce fait, sur la productivité globale des facteurs.

Pour ces experts, une remontée des taux est souhaitable afin d'éviter la multiplication des investissements peu rentables et le maintien artificiel en activité de certaines entreprises. Les taux bas seraient donc antiéconomiques voire dangereux pour la croissance potentielle.

Ces experts devraient donc se réjouir du début de la hausse des taux constatés depuis plusieurs mois. Mais, cette hausse n'est-elle pas une illusion ? En effet, l'augmentation des taux d'intérêt à long terme est avant tout nominale. Après prise en compte de l'inflation, les taux réels restent très faibles. En effet, les taux augmentent moins vite que les prix. De ce fait, les taux réels ont même tendance à être aujourd'hui plus faibles qu'en 2016. En prenant en compte le taux de croissance qui désormais voisine au sein des pays avancés 2 %, le prix de l'argent reste très bas. Les taux des banques centrales devraient se situer en nominal à 3 % pour être en réel autour de 2 %. Or, le taux de la BCE est de 0 % et celui de la FED de 1 /1,25 %. La remontée réelle des taux est pronostiquée pour 2019 sous réserve que la situation économique demeure favorable.

La hausse des taux d'intérêt est censée avoir un effet négatif sur les actions et l'immobilier. Mais, en l'état actuel, comme ces taux sont très faibles en termes réels, leur impact sur ces classes d'actifs demeure limité au point que plusieurs indices boursiers sont à leur plus haut niveau historiques.

Europe, les 12 Travaux d'Hercule

Pour causes de Brexit et d'échéances capitales au sein de plusieurs pays de l'Union, l'Europe n'a pas réellement célébré le 60^e anniversaire du Traité de Rome au mois de mars dernier. Depuis, la ligne d'horizon s'est dégagée avec l'élection par les Français d'un Président résolument pro-européen. Durant sa campagne électorale et dès le jour de son élection, Emmanuel Macron a, en effet, placé la construction européenne au cœur de ses priorités.

Le Président de la République parie sur le renouveau de l'Europe tant sur le plan économique que sur le plan politique. La nouvelle donne internationale avec un monde dominé par des Etats-Unis de plus en plus imprévisibles et isolationnistes, une Chine conquérante et une Russie en soif de reconnaissance, nécessite une redéfinition du projet européen. En plaçant le débat au cœur de sa réflexion politique, Emmanuel Macron s'inscrit dans la filiation de Valéry Giscard d'Estaing et de François Mitterrand. Pour son positionnement et ses propositions, il s'inspire également des thèses développées par Hubert Védrine et Jacques Attali ainsi que par Jean-Pierre Jouyet.

Le 26 septembre dernier, à la Sorbonne, le Président de la République a précisé son ambition européenne. Il a repris à son compte des propositions comme celle sur la création d'un budget de la zone euro piloté par un ministre des Finances et contrôlé par le Parlement européen. Il a mentionné que les ressources de ce budget pourraient provenir de taxes sur les activités numériques, de taxes environnementales et d'un futur impôt européen sur les sociétés.

Pour le moment, la zone euro est un sous-ensemble de l'Union européenne. Les Etats qui ne sont pas membres de la zone euro sont censés l'intégrer à partir du moment où ils respectent les conditions d'adhésion. Dans ces conditions, il avait été admis qu'il n'y avait pas lieu de créer des institutions spécifiques à la zone euro car celle-ci avait vocation à terme à s'étendre à toute l'Union. Cette règle d'intégration automatique a été remise en cause notamment par le Royaume-Uni, la Suède et la République tchèque. De ce fait, l'idée d'une institutionnalisation de la zone euro apparaît légitime. La création d'un budget de la zone euro constitue évidemment un des moyens pour lutter contre des chocs économiques conjoncturels ou asymétriques. De nombreux économistes américains et européens, dont le prix Nobel Français Jean Tirole, soulignent le manque d'outils aux mains des autorités européennes. Face à une crise qui toucherait tout ou partie de la zone euro, la Commission de Bruxelles ne dispose de peu de moyens pour venir en appui aux Etats concernés. Lors de l'élaboration du Traité de Maastricht, les négociateurs allemands avaient récusé toute idée de mutualisation au sein de la zone euro de peur que l'Allemagne soit appelée à financer des Etats indécis. Certes, cette absence de solidarité n'a pas empêché les Européens de venir en aide à la Grèce mais au prix de contorsions et de tensions qui ont fait craindre l'exclusion de ce pays. L'Europe est dans l'incapacité de développer des mécanismes de transferts au sein de la zone euro. Cela rend complexe la résorption des déséquilibres commerciaux.

La mise en place d'un minimum de fédéralisme budgétaire et fiscal est toujours refusée par l'Allemagne. Certes, le départ de Wolfgang Schäuble du ministère des finances pour la Présidence du Bundestag aurait pu laisser présager un assouplissement de la position allemande, mais le FDP, le parti libéral qui doit intégrer la coalition gouvernementale d'Angela Merkel, est opposé à tout fédéralisme européen.

Le combat de la convergence fiscale et sociale

Sur la convergence fiscale et sociale, le Président français peut compter sur le soutien de Berlin, à certaines conditions. Il en a été ainsi avec la renégociation de la directive « travailleurs détachés ». Après avoir reçu l'aval de Berlin, au mois de juin dernier, les négociateurs français ont décidé de durcir leurs positions sur ce sujet sensible. Dans la foulée, Emmanuel Macron a réalisé un tour des capitales des Etats d'Europe de l'Est.

Présenté fin octobre, le nouveau projet de directive comporte plusieurs modifications par rapport au droit existant. Produit d'un savant compromis, chacun des Etats membres y trouve des éléments de satisfaction. Désormais, un travailleur détaché dans le cadre d'une prestation de services transnationale devra recevoir une rémunération égale aux travailleurs locaux. La rémunération intégrera les avantages (13^e mois, ancienneté, droits prévus par les conventions collectives) dont peuvent bénéficier les locaux. Les indemnités de transport et de logement seront exclues de la rémunération. Jusqu'à maintenant, il était simplement prévu que la rémunération ne pouvait être inférieure au salaire minimum en vigueur dans le pays d'accueil. En revanche, le principe de l'affiliation à la Sécurité sociale du pays d'origine demeure. L'idée d'un rattachement à celle du pays d'accueil était complexe du fait que le travailleur peut exercer dans plusieurs pays. La Commission européenne a abandonné, pour le moment, l'idée de création d'un étage européen de Sécurité sociale auquel seraient rattachés les actifs travaillant dans plusieurs pays. Toujours dans le cadre du nouveau projet de directive, les contrats de détachement ne pourront pas excéder 12 mois. La Commission de Bruxelles avait proposé 24 mois. Cette modification est sans effet car la durée moyenne des détachements n'excède pas 4 mois. Les institutions européennes se sont, par ailleurs, engagées à lutter contre la fraude. Il a été également prévu que le transport routier échappe à cette nouvelle réglementation. Enfin, et cela constitue une des limites de ce projet, la durée pour la transposition en droit interne a été fixée à 4 ans. Si la Pologne, la Hongrie, la Lituanie et la Lettonie se sont opposées à ce texte, ils ne disposaient pas d'un nombre suffisant de voix pour le bloquer. Pour être applicable, il devra néanmoins passer l'obstacle du Parlement européen.

La convergence sociale reste donc à un combat à livrer. En matière fiscale, les projets d'harmonisation sont aussi difficiles à mener. Si dans le passé la TVA a été un exemple à suivre, l'expérience de ces dernières années démontre que les Etats membre ont tendance à se soustraire aux règles communautaires. En multipliant les taux dérogatoires, la France n'a pas respecté l'esprit des directives en matière de TVA. Le principe d'harmonisation de l'impôt sur les sociétés est au cœur des débats européens depuis plus de 20 ans. L'absence de consensus a abouti au délitement de cet impôt dont le poids s'amointrit d'année en année. Quand il y a quelques années, son rendement était, en France, équivalent à celui de l'impôt sur le revenu, il n'en représente, aujourd'hui, que le tiers. Plusieurs Etats, dont l'Irlande, disposent de taux bas pour l'impôt sur les sociétés afin d'attirer les sièges sociaux. Ils sont évidemment peu enclins à les augmenter. En outre, la convergence est rendue difficile par la dissemblance des assiettes. Ainsi, la France dispose de nombreux crédits d'impôt dont

celui en faveur de la recherche ou le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Au nom de la convergence, le Président de la République française entend conditionner l'accès au fond européen de cohésion aux Etats au respect de certaines normes fiscales et sociales. Emmanuel Macron considère que l'Europe ne doit pas aider les Etats qui pratiquent le dumping social. Le locataire de l'Elysée a demandé l'engagement, dès le mois de novembre prochain, d'une discussion sur la fixation d'un salaire minimum européen et de minimas de cotisations sociales. Sur ces derniers points, l'Allemagne pourrait se montrer réticente, n'ayant guère envie de se mettre à dos les Etats d'Europe de l'Est. Ces derniers contribuent à la bonne santé de l'économie allemande en y exportant des biens intermédiaires. Ils sont, par ailleurs, des importateurs de premier choix pour l'industrie allemande. Un renchérissement des coûts en Europe de l'Est nuirait à l'Allemagne.

De nouveaux impôts pour l'Europe

Les autorités françaises possèdent une véritable compétence en matière d'imagination fiscale. Ainsi, la TVA, créée par Maurice Lauré en 1954, a été exportée à l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne et à bien d'autres pays. Emmanuel Macron, de son côté, souhaite généraliser la taxe sur les transactions financières, développer une taxe carbone aux frontières de l'Europe et instituer une taxe sur les géants du numérique.

Pour la taxe, sur les transactions financières, il souhaite poursuivre l'action engagée par Jacques Chirac et par François Hollande. Les recettes issues de cette contribution seraient affectées à l'aide au développement. Pour la taxe carbone, l'objectif serait de pénaliser les entreprises produisant dans des pays ayant des normes environnementales inférieures à celles de l'Europe. Cette taxe pourrait être contraire aux accords commerciaux ratifiés par l'Europe. Le risque de condamnation par l'Organisation Mondiale du Commerce n'est pas nul en raison de son caractère éminemment protectionniste. La troisième taxe sur le numérique vise à remettre en cause les modes d'imposition des entreprises. L'idée serait de privilégier la taxation du chiffre d'affaire réalisé dans chacun des pays et non des bénéfices pouvant être logés dans des pays à faibles taux d'imposition. Cette taxe qui vise spécifiquement Google, Amazon, Apple ou Facebook devrait s'appliquer à toutes les entreprises, ce qui ne serait pas sans incidence pour les multinationales européennes ayant des filiales au sein de plusieurs Etats membres (automobile, aéronautique, chimie, informatique, pétrole, etc.). Emmanuel Macron aura des difficultés à vendre une telle taxe aux pays d'Europe du Nord à l'Irlande ainsi qu'aussi au Luxembourg qui accueillent avec bienveillance les géants du digital.

Pour une nouvelle Politique Agricole Commune

Le Président de la République française a demandé une refonte de la Politique Agricole Commune afin de mieux « assurer la souveraineté alimentaire de l'Europe » tout en laissant plus de flexibilité aux Etats membres. Il souhaite également mettre en place une « force européenne de contrôle » pour garantir la sécurité alimentaire.

L'Europe consacre plus de la moitié de son budget à la politique agricole. La répartition de ce budget donne lieu à d'épiques négociations. Afin d'éviter la surproduction et la constitution de stocks coûteux, les garanties de prix ont laissé la place à des aides à

l'exploitation à partir des années 90. Ce système s'est révélé plus intéressant pour les Allemands que pour les Français qui se sont sentis floués par cette réorientation de la PAC. Le changement de paradigme sera très difficile. Pour certains, il serait plus simple de renationaliser la politique agricole. Pour la France, il y aurait un risque d'un moindre retour par rapport à la contribution annuelle à l'Europe.

Pour une Europe de l'éducation

Le Chef de l'État souhaite que la moitié d'une classe d'âge passe au moins six mois dans un autre pays européen. Il propose d'élargir le système aux lycées en installant « un processus d'harmonisation ou de reconnaissance des diplômes permettant les échanges dans tout le système secondaire européen ». Il a lancé l'idée de créer une vingtaine d'universités européennes. Par ailleurs, il a indiqué qu'il fallait que chaque étudiant parle au moins deux langues européennes d'ici à 2024. Ce sujet moins conflictuel pourrait recevoir un accueil favorable sous réserve qu'il ne s'enlise pas faute de moyens financiers.

Les réfugiés et les migrants

En ce qui concerne la question sensible des migrants, le Président de la République réclame une forte dose de fédéralisme. Il préconise la création d'un Office européen de l'asile et d'une police des frontières européenne. Il souhaite que les fichiers soient connectés entre les services des partenaires européens, afin d'accélérer l'examen des demandes d'asile.

L'Europe de la défense

Depuis l'échec de l'Europe de la Défense en 1954, ce dossier est un serpent de mer. Si la France et l'Allemagne ont créé quelques bataillons en commun et si la France a réintégré l'OTAN militaire sous la présidence de Nicolas Sarkozy, les avancées restent modestes. En la matière, le Président français est très ambitieux en s'engageant à la création, d'ici 2020, d'une Europe de la défense constituée d'une force commune d'intervention et d'un budget. D'ici là, il souhaite l'ouverture des armées nationales. Pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée, il souhaite l'instauration d'une académie européenne du renseignement et la mise en place d'un parquet européen. L'absence du Royaume-Uni qui est aujourd'hui est le pays européen qui consacre le plus de crédits à l'effort de défense fragilise l'édifice. Néanmoins, les dirigeants allemands qui jusqu'à maintenant se rangeaient sous le parapluie américain, évoluent. Angela Merkel qui avait déjà souffert du manque d'intérêt de Barack Obama pour l'Europe s'inquiète des prises de position et du comportement de Donald Trump. L'idée de création d'une défense européenne n'est plus un tabou outre-rhin. Néanmoins, pour cela, le couple franco-allemand devra convaincre les Etats d'Europe du Nord, plutôt neutralistes, et ceux d'Europe de l'Est, plutôt pro-américains.

Une européanisation des institutions

Pour matérialiser le dépassement des frontières, Emmanuel Macron propose que pour les élections européennes de 2019, des listes transnationales soient présentées. 73 sièges laissés vacants par la défection britannique, seraient affectés à ces listes. Les électeurs se prononceraient pour des listes constituées de candidats pouvant provenir de toute l'Europe. Pour 2015, il souhaiterait que la moitié des sièges soit concernée par ce mode de désignation. Par ailleurs, le Président de la République est favorable à une

réduction du nombre de Commissaires européens, ce qui pose la question de la représentation des petits Etats.

L'Europe et la théorie du vélo

Faute de projet et d'une nouvelle ambition, l'Europe a de fortes chances de périlcliter. Emmanuel Macron tente de réveiller l'esprit européen qui s'est endormi avec l'échec du Traité constitutionnel de 2005 en raison du refus néerlandais et français. Lors de ces dix dernières années, l'Europe a été perçue comme un maillon faible au sein de l'économie mondiale. L'idée de la fin de l'euro voire du délitement de l'Union européenne n'était plus tabou.

L'Europe a toujours fonctionné à partir de projets : la création de la communauté du charbon et de l'acier en 1951, de la Communauté économique en 1957, du marché unique en 1986 et de la monnaie unique en 1991. Après la chute du mur de Berlin et de l'URSS, l'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe de l'Est, sans être accompagné d'une réelle refonte des institutions européennes, a déstabilisé leur fonctionnement. Cette ouverture (10 pays d'Europe centrale et de l'Est adhérèrent en 2004 suivis de deux autres en 2007) visait tout à la fois à stabiliser les frontières, à reconstituer une unité au sein du Continent et à faire preuve de solidarité auprès de peuples ayant subi bien souvent l'occupation soviétique.

Contrairement à bien des idées reçues, la convergence économique est en marche pour un grand nombre des nouveaux entrants. La République tchèque, la Slovaquie ou la Pologne ainsi que les pays baltes se rapprochent des standards de vie de l'Europe occidentale. Mais les stigmates de la crise ont affaibli l'esprit européen. Les récessions de 2008/2009 et de 2012/2013 et l'apparente paralysie des autorités européennes face aux grands problèmes actuels (migrants, digital, environnement, renouveau de la Russie) ont favorisé la réémergence des tentations nationalistes. En Hongrie, en Bulgarie mais aussi en République tchèque, les gouvernements au pouvoir se montrent de moins en moins enclins à accepter les décisions de Bruxelles. Une position qui tient dans ce slogan : l'argent mais pas les contraintes. L'impuissance de l'Europe à régler la question des migrants a contribué à l'exacerbation des sentiments anti-européens. Plusieurs gouvernements mettent même en œuvre des politiques qui peuvent apparaître contraires aux principes fondateurs de l'Union européenne sans pour autant être sanctionnés jusqu'à maintenant.

Les grands Etats occidentaux d'Europe ne sont pas sans reproche. Ils traitent avec condescendance les petits Etats sans histoire, comme l'écrit Milan Kundera. Ces Etats, maintes fois trahis, vendus et envahis, savent bien que l'Histoire leur est tragique. De ce fait, la tentation du repli et de la réassurance auprès des Etats-Unis voire de la Russie est forte quand, au même moment, l'Europe apparaît faible.

L'objectif d'Emmanuel Macron est donc de sortir l'Europe de l'ornière dans laquelle elle s'est enlisée depuis une dizaine d'années. La réussite de son plan suppose que l'Allemagne y adhère tout comme un grand nombre d'Etats. Or la situation n'est pas sans nuage Parmi les grands Etats, l'Espagne est confrontée à la crise catalane ; l'Italie est toujours dans l'attente d'une clarification électorale. D'autres pays comme la Pologne et l'Autriche ne seront pas des partenaires faciles. C'est pourquoi, le Président français compte s'appuyer sur un partenariat fort et renouvelé avec l'Allemagne. L'idée d'un nouveau traité sur le modèle de celui de 1963 est à l'étude. Il pourrait reprendre des propositions émanant de Valéry Giscard d'Estaing et d'Helmut Schmidt. Ces deux

responsables politiques souhaitaient lier les deux pays en mettant en place un système quasi fédéral.

LE COIN DES TENDANCES

La fin du cash ne rime pas avec la fin des fraudes

L'extinction des pièces, billets et chèques est programmée. Certains pays comme la Suède sont, en la matière, en avance. L'objectif d'une telle évolution est la réduction des coûts de gestion de la monnaie et la lutte contre la fraude. Mais, sur ce dernier point, les malfrats, le crime organisé, les réseaux plus ou moins mafieux ou terroristes, ont déjà envahi le monde de l'argent numérique. Ces derniers utilisent toutes les failles du système. Les nouveaux moyens de paiement leur permettent d'opérer à l'échelle mondiale rendant leur traque plus difficile.

La fin de la monnaie fiduciaire

En 2016, à Davos, le Président de la Bundesbank avait annoncé que « le cash n'existera plus dans dix ans. Ce n'est pas quelque chose de nécessaire, c'est terriblement inefficace et cher ». De la part du Président de la Banque centrale d'un pays dont les habitants apprécient les grosses coupures, une telle affirmation traduit bien qu'une révolution est en marche. Pour autant, au niveau mondial, les pièces et les billets dominent encore le monde des transactions. Selon une étude de MasterCard, 85 % des opérations commerciales seraient réalisées en utilisant un moyen de paiement fiduciaire. Si en France, le poids de la carte de paiement est prédominant en valeur, l'argent liquide est utilisé dans deux tiers des opérations commerciales.

Malgré tout, la révolution numérique devrait mettre un terme à plus de 3000 ans d'histoire. Les premières pièces de monnaie métallique auraient vu le jour dans le Royaume de Lydie où régna le fameux Crésus. Ce sont les Chinois, il y a plus de 2000 ans, qui ont émis les premiers billets. Ce seront peut-être les Suédois en 2030 qui seront les premiers à bannir pièces et billets des poches et autres portefeuilles. Dans ce pays, en 2016, les transactions en liquide ne représentent déjà plus que 2 % du montant total des échanges. De nombreux commerçants suédois ne proposent plus le paiement en espèces. La quête dans les églises a été dématérialisée.

La monnaie dématérialisée gagne donc du terrain de jour en jour. Elle a de nombreux visages : cartes de paiement, prélèvement, virement, paiement en ligne, paiements sans contact, Bitcoin, etc. Selon une étude réalisée par BNP Paribas et Cap Gemini, les opérations électroniques à l'échelle mondiale atteindront en 2020 plus de 720 milliards contre 433 milliards en 2015.

La dématérialisation de l'argent

Le recours croissant aux nouveaux moyens de paiement reçoit l'assentiment des pouvoirs publics même si cela n'est pas sans ambiguïté. D'un côté, il y a la volonté d'opter pour un système de paiement jugé plus efficient ; de l'autre, des contraintes sociales et psychologiques freinent la mutation. En effet, de nombreux emplois sont liés à l'émission et la gestion des monnaies physiques (Monnaie de Paris, Banque de France, convoyeurs de fonds, fabricants de distributeurs de billets, etc.). Mais, les Etats tentent de limiter le paiement en cash tant pour réduire la fraude fiscale que pour gêner

les modes de financement des activités mafieuses ou terroristes. Ainsi, le plafond légal de paiement en espèces en France pour des achats à des professionnels est limité à 1 000 euros (des exceptions ont été instituées). Récemment, en Inde, le Gouvernement a décidé de démonétiser rapidement les billets de 500 et 1 000 roupies entraînant, au sein de l'opinion publique, un mouvement de panique. Cette opération a eu pour conséquence une diminution de la croissance de 1,5 point. En Corée du Sud, la Banque centrale a lancé une expérimentation afin d'aboutir à terme à « une société sans pièce ». Au Japon, pays où le cash représente 70 % des paiements en valeur, les autorités, pour les prochains Jeux Olympiques, travaillent au lancement d'une monnaie digitale.

Si la FED et la BCE alertent leurs concitoyens respectifs sur les dangers d'utilisation de la monnaie virtuelle, le Bitcoin, le FMI considère que celle-ci ouvre des perspectives utiles. Les monnaies virtuelles en ayant recours aux techniques du Blockchain disposent d'un fort potentiel de croissance aux yeux de Christine Lagarde. En effet, sans risque de règlement, sans délai d'autorisation, sans registre central, sans intermédiaire pour la vérification des comptes et des identités, elles apparaissent comme des moyens de paiement fiables et peu coûteux sous réserve que les règles d'émission et de gestion soient connues de tous.

Nouveaux moyens de paiement, nouvelles fraudes

La mondialisation des réseaux du crime et du terrorisme a abouti à des nouvelles formes de fraudes. Les paiements sur le « Dark web » ou sur le « Deep web » s'effectuent en ayant recours notamment au Bitcoins. Si ces réseaux ne concernent pas directement le grand public, ils peuvent néanmoins le toucher via des opérations frauduleuses à partir desquels elles seront menées.

La question de la véracité des statistiques

Le montant des fraudes concernant les moyens de paiement électronique serait, en France, faible et stable depuis plusieurs années. Pour autant, nous avons été et nous connaissons tous une ou plusieurs personnes qui en ont été victimes. Sans remettre en cause la fiabilité des statistiques officielles, l'écart entre le ressenti et les données recensées peut s'expliquer par le fait que les victimes ne déposent pas toujours plainte. Les banques en optant pour un remboursement rapide et total des sommes ayant fait l'objet d'un détournement illégal réduisent la nécessité pour les clients de se pourvoir devant la justice. Les banques peuvent être également tentées de minorer le phénomène afin d'éviter que la confiance envers ces moyens de paiement s'érode.

La place des différents moyens de paiement en France

Selon le rapport annuel de l'Observatoire des Moyens de Paiement, le paiement par carte est le mode de paiement privilégié des Français. Elles sont utilisées dans près de la moitié des transactions scripturales en volume (49 %) pour un montant total de 499 milliards d'euros en 2016. Par ailleurs, 1 491 millions d'opérations de retrait par carte ont été dénombrés pour un montant total de 129 milliards d'euros. La France figure parmi les pays européens qui utilisent le plus la carte de paiement pour les transactions. Seul le Royaume-Uni fait mieux (60 % des transactions contre 50 % pour la France). L'Allemagne est loin derrière (19 %).

Le prélèvement arrive au deuxième rang des instruments de paiement scripturaux les plus utilisés en nombre (18 %) et en montant (6 %). Ces transactions sont, avant tout, nationales, les prélèvements SEPA transfrontaliers représentant moins de 1 % de l'ensemble des flux émis.

Le virement reste l'instrument de prédilection pour les paiements de montant élevé (paiements des salaires et pensions, paiements interentreprises, etc.). Il représente 88 % du montant total des transactions scripturales. En nombre d'opérations, il se situe en troisième position (17 %), juste après le prélèvement et loin derrière la carte. 77 % des virements sont réalisés au niveau national contre 18 % à destination de l'espace SEPA (Europe) et 4 % en dehors.

En 2016, 2,1 milliards de chèques ont ainsi été émis pour un montant global de 1 077 milliards d'euros, soit une part dans les paiements scripturaux de 9,5 % en volume et 4 % en valeur. Le poids du chèque décline lentement mais la France est de loin le premier pays pour son utilisation dans les transactions.

Les lettres de change et les billets à ordre, qui représentant moins de 1 % des transactions scripturales tant en volume qu'en valeur, connaissent un repli continu qui se confirme en 2016, tant en montant (-9 %) qu'en nombre d'opérations (-3 %). Enfin, l'utilisation de la monnaie électronique reste marginale, en France, avec 38 millions de transactions pour une valeur totale de 591 millions d'euros.

Les différents types de fraude

Selon la Banque de France, 22,6 milliards de transactions scripturales ont été, en 2016, réalisées par les particuliers et les entreprises pour un montant total de 27 161 milliards d'euros. Durant la même année, la fraude aux transactions scripturales a représenté un montant global d'environ 800 millions d'euros. 4,8 millions de transactions frauduleuses auraient été constatées.

- **La fraude à la carte de paiement**

La carte de paiement a concentré la moitié de la fraude en montant, soit près de 400 millions d'euros en cumulant les transactions de paiement et de retrait. Elle est à l'origine de 97 % des transactions frauduleuses. Néanmoins, le montant de fraude global sur les cartes émises en France a diminué l'année dernière. Le taux de fraude est de 0,064 %, soit environ un euro de fraude pour 1 600 euros de transactions. Ce taux moyen recouvre toutefois des situations contrastées, avec notamment une fraude très réduite sur les paiements au point de vente (0,008 % soit un euro de fraude pour 12 500 euros de transactions) mais plus significative sur les paiements à distance (0,199 %, soit un euro de fraude pour 500 euros de paiements).

L'usurpation de numéros de cartes pour réaliser des paiements frauduleux à distance reste la principale origine de la fraude (70,1 % en montant). Ce type de malversation est en forte hausse en raison de la multiplication des achats sur Internet.

La fraude liée aux pertes et vols de cartes représente un peu moins de 30 % des délits. Cette part est en diminution depuis cinq années (36,1 % en 2011). La contrefaçon de cartes est marginale (0,2 %). La présence d'une identification par puce limite les possibilités de contrefaçons à la différence de ce qui se constate chez certains de nos partenaires.

Le nombre de cartes françaises pour lesquelles au moins une transaction frauduleuse a été enregistrée au cours de l'année 2016 s'élève à 1 138 200 pour 66,5 millions de cartes bancaires en circulation. Le nombre de victimes augmente fortement d'une année sur l'autre, prouvant que le problème n'est pas si marginal.

Si le paiement par carte sans contact bondit depuis l'an dernier, la fraude sur ce moyen de paiement reste limitée : sur 630 millions de transactions réalisées, pour un montant total de 6,4 milliards d'euros, le taux de fraude n'a pas dépassé 0,020 % contre 0,019 % en 2015. Désormais deux tiers des cartes de paiement (45 millions) disposent de la fonctionnalité NFC de paiement à distance. La Banque de France précise que les détenteurs de cartes peuvent refuser le dispositif NFC de paiement sans contact. Elle conseille la mise à disposition d'étuis de carte bloquant les ondes de communications permettant d'éviter toute activation non sollicitée de la carte.

Internet est donc le principal lieu de fraude pour les cartes de paiement. Deux tiers des fraudes y sont constatées. Les transactions transfrontalières sont les plus concernées mais bien souvent l'Internaute ne sait pas qu'il est en relation avec un site logé à l'étranger du fait des renvois de liens. Au moment du paiement, le consommateur peut être redirigé sur une plateforme indépendante du site sur lequel il réalisait ses achats.

- **La fraude par chèques**

Le chèque, un moyen de paiement en voie de disparition pour cause de fraude et de coûts. Le chèque est le deuxième moyen de paiement pour les malversations avec un montant de fraude qui s'élève à près de 272 millions d'euros, et ce alors qu'il n'est que le quatrième moyen de paiement en termes d'usage. Son taux de fraude s'établit à 0,025 %, soit un niveau légèrement inférieur à celui des transactions par carte.

En raison des impayés supportés par les commerçants, le chèque est de moins en moins accepté. Par ailleurs, les banques dissuadent son utilisation du fait des coûts de traitement.

- **Les fraudes par virements**

Les fraudes par les virements reposent sur une utilisation frauduleuse des coordonnées bancaires (RIB/ IBAN) ou sur la réalisation de faux ordres de virement. La fraude sur le virement, porte sur les ordres de paiement émis par le débiteur – appelé donneur d'ordre – afin de transférer des fonds de son compte de paiement ou de monnaie électronique vers le compte d'un bénéficiaire tiers. Cette catégorie recouvre à la fois les virements au format européen SEPA (SEPA Credit Transfer) et les virements de clientèle émis via les systèmes de paiement de gros montant. Les virements peuvent être réalisés par papier, téléphone et de plus en plus par Internet.

Le fraudeur peut contrefaire un ordre de virement en usurpant les identifiants de la banque. L'obtention des coordonnées peuvent être réalisée par piratage informatique, sous la contrainte ou par interception de documents papiers. La technique du détournement est également utilisée notamment dans le cas des « fraude au Président ». Le fraudeur amène un responsable de l'entreprise à réaliser des virements à destination de bénéficiaires non légitimes (fausses sociétés, sociétés n'ayant aucun lien économique et se situant bien souvent à l'étranger). Dans le cas de la fraude aux coordonnées bancaires, le malfaiteur usurpe l'identité d'un fournisseur, bailleur ou autre

créancier et prétexte auprès du client, locataire ou débiteur un changement de coordonnées bancaires aux fins de détourner le paiement des factures ou loyers. Le fraudeur envoie les nouvelles coordonnées bancaires par courrier électronique ou avec un courrier en bonne et due forme du créancier. Le recours au faux technicien est un autre moyen de fraude. Une personne se fait passer pour un technicien informatique (de la banque, par exemple) pour effectuer des faux tests dans le but de récupérer des identifiants de connexion, provoquer des virements frauduleux ou encore procéder à l'installation de logiciels malveillants.

Afin d'éviter d'échapper aux dispositifs de contrôle des entreprises et des banques, les fraudeurs n'hésitent pas à avoir recours à des virements portant sur des montants limités. Ils exploitent également les failles de plateformes Internet (eBay, PayPal, Airbnb, Google adwords, etc.) pour se dissimuler, pour réaliser des escroqueries et pour blanchir l'argent sale. Les fraudes peuvent être complexes en reposant sur une pyramide de malversations.

En 2016, selon l'Observatoire des modes de paiement, le montant total de la fraude sur les virements, émis depuis un compte tenu en France, a atteint 86 millions d'euros pour près de 23 700 milliards d'euros de transactions. Ainsi, le taux de fraude en montant pour ce moyen est très faible (0,00036 %), soit l'équivalent d'un euro de fraude pour environ 275 000 euros de virements émis. A la lecture de ces chiffres, le virement est le moyen de paiement scriptural le moins fraudé en proportion tout en étant le plus utilisé en montant d'opérations (89 %). Une sous-évaluation n'est pas à exclure du fait d'une sous-déclaration. Les entreprises victimes craignant une mauvaise publicité préfèrent opter pour le silence. Sans surprise, près des trois quarts des actes frauduleux concernent les virements provenant de l'extérieur quand ces virements ne représentent que 23 % du total. Le ou les bénéficiaires de la fraude se situent, en règle générale, dans un pays du G 20. Les faux virements représentent 86 % de la fraude et devancent les détournements en valeur (7 %). Le canal de banque en ligne concentre près de la moitié de la fraude (48 %) quand la fraude sur support papier en représente un tiers. Dans 19 % des cas, des canaux télématiques sécurisés sont en cause.

Les banques sont censées détecter les transactions inhabituelles avec des bénéficiaires situés dans des pays étrangers. Pour contourner ce problème, les malfrats passent par des plateformes ayant pignon sur rue. Afin de sécuriser les opérations, la un contre-appel par la banque ou l'envoi d'un message (texto ou mail) à un contact de référence permet logiquement vérifier le bienfondé de la transaction. La fixation de plafond pour les virements est également conseillée.

Les entreprises et les établissements financiers sont appelés à former leurs collaborateurs, leurs salariés et leurs prestataires aux risques liés aux nouvelles fraudes financières. Une sécurisation des installations informatiques est indispensable pour empêcher l'implantation de malwares via des e-mails ou via la consultation de sites non autorisés et sûrs. Leur diffusion via les mails et les fichiers peut être très rapide au sein des entreprises. Les malwares permettent aux fraudeurs d'analyser et de collecter les données transitant par l'ordinateur ou le système d'information du client. Ils peuvent adresser aux personnes les ayant implantés lors de la connexion au site de la banque les identifiants et les mots de passe. Il peut générer une connexion automatique, faire une demande d'ajout de bénéficiaires et initier des ordres de virement frauduleux. Le phishing ou l'hameçonnage sont également des moyens de collecte de données personnelles et bancaires à partir de liens insérés dans les courriels. La mise en place des pare-feux et de logiciels anti-virus est conseillée. La fraude aux faux virements ne

concerne pas que les entreprises, elle touche également les particuliers qui protègent mal leurs ordinateurs et leurs téléphones mobiles. Les professionnels de la sécurité informatique mettent en garde contre l'utilisation de clefs USB qui peuvent être très facilement infectés.

- **La fraude par prélèvement**

Le prélèvement enregistre un taux de fraude 0,003 % soit environ 40 millions d'euros en 2016 sur un total de 1 492 milliards d'euros échangés. Le montant moyen d'un prélèvement frauduleux s'est élevé, l'année dernière, à 34 000 euros.

Plusieurs cas de fraudes sont constatés. Parmi ceux-ci, figurent le cas des créanciers fraudeurs s'enregistrant comme émetteurs de prélèvement auprès d'un prestataire de services de paiement. Ils réalisent alors massivement des prélèvements en utilisant des coordonnées bancaires obtenues illégalement.

Logiquement, un émetteur de prélèvement doit disposer d'un identifiant créancier SEPA (ICS) qui lui est attribué après que son prestataire de services de paiement se soit assuré de son aptitude à pouvoir le faire. Il apparaît que cette vérification n'est pas toujours réalisée. Les établissements financiers devraient prévenir les détenteurs de compte de la mise en place d'un premier prélèvement afin de détecter ce type de fraudes. Pour éviter des prélèvements importants illégaux, l'instauration de plafonds (ne pouvant être levés qu'avec l'accord explicite du détenteur de compte) est une autre voie. Enfin, l'instauration de listes noires de créanciers interdits de prélèvements devrait être généralisée.

L'usurpation des coordonnées bancaires pour la souscription de service par un débiteur fraudeur constitue un autre cas de malversation. Le débiteur communique à son créancier les coordonnées bancaires d'un tiers lors de la signature du mandat de prélèvement et bénéficie ainsi du service sans avoir à en honorer les règlements prévus. Comme précédemment, l'envoi d'alertes aux clients débiteurs pourrait en partie limiter cette fraude. Néanmoins, cela suppose d'obtenir les coordonnées des détenteurs de comptes utilisées par les fraudeurs.

Des cas d'ententes frauduleuses entre créanciers et débiteurs ont été également constatés. Le débiteur a logiquement 13 mois pour contester un virement ou un prélèvement illégal. Il peut se faire rembourser les sommes concernées par la banque. En cas d'entente frauduleuse, le créancier disparaît au moment du dépôt de la plainte en ayant transféré l'argent collecté à l'étranger.

LE COIN DES GRAPHIQUES

Qui vit en couple ?

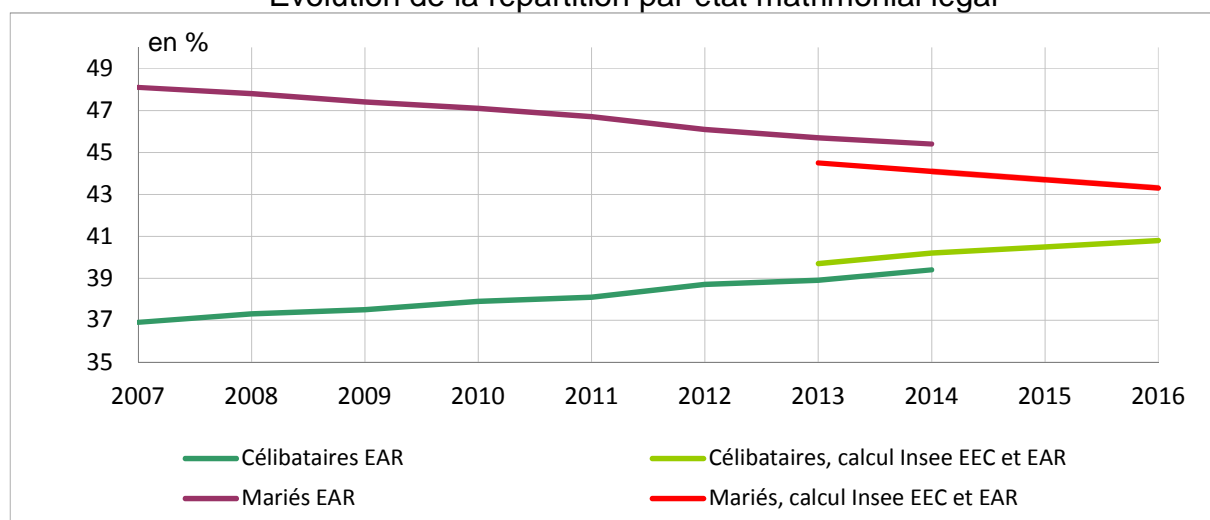
La France compte de plus en plus de célibataires. La multiplication des divorces, la progression du nombre de veuves et de veuf du fait de l'allongement de l'espérance de vie concourent à cette évolution. Par ailleurs, des Françaises et des Français choisissent de vivre seuls. Mais, au-delà de ce constat, l'INSEE avoue avoir de plus en plus de difficultés à dénombrer les personnes vivant en couple et celles vivant seules. Les frontières sont de plus en plus floues entre ces deux statuts. Il y a des faux couples et des faux célibataires. Il y a des personnes qui peuvent être célibataire la semaine et

vivre en couple le week-end. Il y a des personnes qui restent officiellement en couple tout en vivant séparés et inversement. Afin de mieux appréhender la situation, l'institut statistique a modifié ses enquêtes sur le sujet en affinant ses questionnaires.

En 2016, parmi les personnes vivant en couple dans le même logement, 73 % sont mariées, 7 % sont pacsées et 20 % vivent en union libre. La part des personnes en couple marié était de 87 % en 1990. Depuis la création du Pacs, la part des unions libres s'est stabilisée autour de 20 % depuis 2011 contre 13 % en 1990. La part des couples pacsés augmente fortement, passant de 4 % à 7 % entre 2011 et 2016.

Une part des célibataires, des veufs et des divorcés peuvent vivre en couple sans être mariés. L'INSEE a adapté ces questionnaires afin de mieux apprécier les modes de vie des Français. En 2011, 27 % de l'ensemble des personnes légalement divorcées vivent en union libre mais une grande majorité se déclare spontanément célibataires. D'autre part, une petite partie des personnes indiquant être en couple (mariées, pacsées ou en union libre) ne vit pas réellement en couple. En particulier, 10 % des personnes mariées qui ne vivent pas en couple sont âgées de 80 ans ou plus et leur conjoint peut vivre par exemple en maison de retraite. Des personnes peuvent également restées mariées mais vivre séparées car non encore divorcées.

Évolution de la répartition par état matrimonial légal



Champ : personnes de 15 ans ou plus vivant en France hors Mayotte, population totale (y compris les personnes vivant en maison de retraite, foyer de jeunes travailleurs, etc.).

Source : Insee, enquêtes annuelle de recensement (EAR) 2007 à 2014 puis enquête Emploi en continu (EEC) et enquêtes annuelles de recensement (EAR) pour 2015 et 2016.

LE COIN DE L'AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

Dimanche 29 octobre

Changement d'heure pour l'Union européenne

Au **Japon**, il faudra suivre **les résultats des ventes de détail** du mois de septembre.

LUNDI 30 OCTOBRE

En **Allemagne**, sera connu **le résultat des ventes au détail** du mois de septembre.

Pour l'**Union européenne**, seront publiés **l'indice sur le climat des affaires** d'octobre et **celui sur le climat économique**.

Aux **Etats-Unis**, il faudra suivre **le montant des dépenses des ménages** et **celui des revenus** du mois de septembre. Sera également communiqué **l'indice manufacturier** du mois d'octobre **de la Fed de Dallas**.

Au **Japon**, il faudra suivre **le taux de chômage** et **la production industrielle** du mois de septembre.

Mardi 31 octobre

L'indice PMI non manufacturier pour le mois d'octobre sera communiqué pour la **Chine**.

Au **Japon**, il faudra suivre **les décisions de la Banque centrale sur les taux**.

En **France**, seront attendus **les résultats sur la croissance du 3^e trimestre**. **L'indice des prix** du mois d'octobre sera également communiqué.

Pour l'**Union européenne**, il faudra regarder **les prévisions de croissance** publiées par la **Commission** et **les résultats de la croissance du 3^e trimestre**. **Le taux de chômage** de septembre sera rendu public ainsi que **l'indice des prix à la consommation** du mois d'octobre.

En **Italie**, seront publié **le taux de chômage** de septembre et **l'indice des prix à la consommation** d'octobre.

Aux **Etats-Unis**, **l'indice Redbook** sera rendu public. **L'indice des prix des maisons S&P-Case Shiller** d'août sera communiqué. Il faudra suivre **l'indice du coût du travail du 3^e trimestre**, **l'indice des directeurs d'achat (PMI) de Chicago** et **les stocks de pétrole brut hebdomadaires**.

Au **Japon**, il faudra regarder **l'évolution des dépenses des ménages** de septembre.

Mercredi 1^{er} novembre

L'indice **PMI manufacturier** sera publié pour **le Japon, la Chine, la Grèce, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et le Canada.**

Seront attendus **les annonces de la Banque centrale américaine sur les taux.** Toujours aux **Etats-Unis**, seront communiqués **les résultats des ventes de véhicules** au mois de septembre.

En **France**, seront publiées **les immatriculations de véhicules neufs** de septembre.

Jeudi 2 novembre

L'indice **PMI manufacturier** sera communiqué pour **l'Espagne, l'Italie, la France, et l'Union européenne.**

En **Espagne**, le **taux de chômage** d'octobre sera publié.

L'indice **PMI composite** sera connu pour **la France et l'Union européenne,**

L'indice **PMI des services** sera rendu public pour **la France et l'Union européenne.**

En **Allemagne**, sera publié **le résultat du chômage** en octobre.

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre **les déclarations de la Banque centrale et les annonces éventuelles sur les taux.**

Vendredi 3 novembre

Les PMI des services de la Chine sera communiqué.

Au **Royaume-Uni** il faudra regarder **l'indice du prix des maisons d'octobre. Le PMI des services** sera publié.

Aux **Etats-Unis**, seront connus **les résultats de l'emploi** du mois d'octobre (**taux de chômage, taux de participation au marché du travail, revenu horaire moyen**). Seront aussi publiés **les résultats de la balance commerciale** de septembre et **les indices PMI « service » ainsi que « composite »** d'octobre. **Le décompte des forages pétroliers** sera également rendu public.

LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro	Royaume Uni
PIB <i>Mds d'euros 2017</i>	2 225	3 133	1 672	1 114	10 741	2 367
Croissance du PIB sur un an en % (juin 2017)	1,8	2,1	1,5	3,1	2,3	1,5
Inflation en % - août 2017	1,0	1,7	1,4	1,9	1,5	2,9
Taux de chômage en % - août 2017	9,8	3,6	11,2	17,1	9,1	4,3
Dépenses publiques en % du PIB 2016	56,5	44,3	49,6	42,4	47,8	42,1
Solde public en % du PIB	-3,4	+0,9	-2,4	-4,5	-1,5	-3,0
Dette publique en % du PIB 2016	96,5	68,3	132,6	99,4	91,4	85,4
Balance des paiements courants en % du PIB août 2017	-1,1	7,8	2,7	1,8	3,0	-3,0
Échanges de biens en % du PIB – juillet 2017	-2,8	7,6	2,7	-2,1	2,2	-7,4
Parts de marché à l'exportation en % 2017	3,0	8,0	2,8	1,7	25,2	2,4
variation depuis 1999 en %	-49,7	-21,0	-39,4	-16,5	-27,1	-53,1

Sources : Eurostat – Insee

La Lettre Économique est une publication de Lorello Ecodata

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christopher Anderson

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

CONTACT

Lorello Eco Data

7, rue Falguière • 75015 Paris
Tél.: 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36
phcrevel@lorello.fr • www.lorello.fr

ABONNEMENT

JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE LORELLO ECODATA POUR UN AN

Conditions tarifaires

- Un abonné** : 1000 euros TTC les 52 numéros
- De 2 à 10 abonnés** : 1 500 euros TTC les 52 numéros

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service des abonnements

Mode de paiement

Par chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECO DATA
Par Virement bancaire : contacter LORELLO ECO DATA

Adresse de facturation

Nom -----
Prénom -----
Fonction: -----
Organisme: -----
Adresse: -----

Code Postal -----Ville -----
Tél.: -----
E-mail:-----